

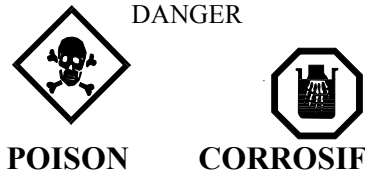
L O N Z A

BIO-QUAT 80-28R

GARANTIE :

Chlorure d'alkyl (40% C₁₂, 50% C₁₄, 10% C₁₆) diméthylbenzyl ammonium 80,0%

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT



LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION : 21123 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 20 L, 208 L

Fabriqué par :
Lonza Inc
90 Boroline Road
Allendale NJ 07401
(201) 316-9200

Agent au Canada :
Canada Colors & Chemicals Limited
80 Scarsdale Road
Don Mills ON M3B 2R7
(416) 449-7750

MODE D'EMPLOI :

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Corrosif - peut provoquer de graves dommages oculaires et cutanées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial et des gants en caoutchouc lors de la manipulation de ce produit. Dangereux ou fatal si ingéré Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour les humains ou les animaux par l'entreposage ou l'élimination du produit. Ne pas entreposer sur le côté. Ne pas plisser ou heurter les parois latérales.

Éviter de contaminer les aliments.

REMARQUE : Ce produit ne devrait pas être utilisé ou ajouté à un agent réducteur ou oxydant (comme le chlorure de chaux, le perchlorate solide ou l'acide nitrique) car ces mélanges pourraient être explosifs.

Pesticide toxique pour les poissons. Ne pas rejeter ce produit dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, ou l'eau publique.

Ne pas utiliser avec du savon ou tout autre agent mouillant anionique.

Conserver à plus de 5 degrés Celsius. Des températures basses n'affectent pas l'efficacité de Bio-Quat 80-28R. Ce produit est un concentré et peut donc se cristalliser ou geler en dessous de 5 degrés Celsius. Mélanger à fond avant l'utilisation pour assurer l'uniformité du produit. Garder le contenant fermé pour éviter l'évaporation du solvant.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact, rincer immédiatement les yeux ou la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Pour les yeux, communiquer avec un médecin. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. En cas d'ingestion, boire rapidement une grande quantité de lait, de blancs d'œufs ou une solution de gélatine ou, si ces liquides ne sont pas disponibles, boire de grandes quantités d'eau. Éviter la consommation d'alcool. Communiquer immédiatement avec un médecin ou un centre antipoisons. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Des mesures pour traiter un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions pourraient être nécessaires.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉLIMINATION :

Les préparateurs canadiens de ces produits doivent éliminer la matière active non utilisée et les contenants conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour obtenir plus de détails sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou avec le fabricant.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))